



# RENDEZ-NOUS NOS CONGÉS !

## **Non au vol de nos congés !**

Le 13 avril dernier en pleine pandémie le **gouvernement** profite une fois de plus de la situation et publie une ordonnance par laquelle il **sanctionne les agents en leur volant jusqu'à 10 jours de congés et/ou de RTT.**

**Nous ne sommes responsables ni de la pandémie ni du confinement rendu inévitable compte tenu de l'absence de tests, de masques, de places aux urgences des hôpitaux.**

Pendant le confinement l'administration a demandé à certains agents d'assurer le plan de continuité de l'activité en présentiel ou en télétravail.

Les collègues parents ont été amenés à se transformer en enseignants afin d'assurer la continuité pédagogique pour leurs enfants scolarisés. Certains dont la santé les rendait plus vulnérables face au virus ont dû rester chez eux. Les autres ont été confinés, parfois dans des conditions de logement difficiles, pour ne pas faire circuler le virus et contaminer encore plus de personnes.

**Alors qu'on nous disait « Ne vous inquiétez pas, personne ne sera pénalisé », c'est la sanction. Avec le confinement, c'est la double peine !**

## **Non à la limitation de nos congés !**

**De même alors que la direction nous avait dit que personne ne serait lésé pour sa quantité de travail, aujourd'hui c'est l'inverse qui s'applique.** Les télétravailleurs voient leur nombre de jours d'ASA et de télétravail fixé a posteriori en fonction d'une « évaluation » de leur volume de travail. De plus, des agents sont maintenus en ASA alors qu'ils se sont vu demander de réaliser des tâches.

**Mais plus d'ASA c'est plus de jours de congés supprimés.**

De plus, appliquant la consigne de la DG, la direction a même empêché, en fixant la date limite au 31 mai, les agents de poser des jours de congés sur la période pour éviter qu'ils viennent en diminution des 10 jours à retenir. L'administration veut décider quand et pendant combien de temps les agents partent. Le même refus a été opposé aux agents qui souhaitaient poser un congé ou une RTT pour le « pont naturel » du 22 mai.

**Tout est fait à chaque fois pour faire perdre le maximum de jours de RTT et de congés aux agents ; pour en maintenir un maximum en activité afin de rattraper le travail accumulé pendant le confinement.**

**Aujourd'hui à la veille des vacances d'été nous ne savons pas combien de jours de congés nous pourrions prendre.**

Sans le dire ouvertement, en réponse à nos interrogations, la direction laisse planer que l'intérêt du service pourrait s'appliquer dans toute sa rigueur. Autrement dit la direction cherche à rattraper le travail en retard et pourrait ainsi refuser une partie des congés. La réglementation du CET vient d'être modifiée (augmentation des plafonds de jours) pour permettre le report des congés. **La vie de famille des agents doit être respectée.**

**Toutes ces attaques contre le droit à congés sont inacceptables !**

**Ensemble nous disons :**

- **Retrait de l'ordonnance su 13 avril instituant la retenue jusqu'à 10 jours de RTT ou de congés ; aucune retenue de nos jours RTT et de congés !**
- **Chaque agent ayant travaillé doit être placé en télétravail ou en présentiel ; pas de repositionnement en ASA a posteriori en fonction du volume de travail !**
- **Respect du droit à congés pour les vacances d'été ! Validation au plus vite des congés d'été !**

Faites nous remonter les difficultés que vous rencontrez.

**Contact :** [cgt.ddfip92@dgifp.finances.gouv.fr](mailto:cgt.ddfip92@dgifp.finances.gouv.fr)